

Fiche annexe IV C
MONTANT SEUILS RETENUE A LA SOURCE DES NON-RESIDENTS POUR LES
REVENUS DE 2021¹

Taux applicable	Année	Trimestre	Mois	Semaine	Jour
0 % pour la fraction de la rémunération inférieure à :	moins de 15 018€	moins de 3 755 €	moins de 1 252 €	moins de 289 €	moins de 48 €
12 % pour la fraction des revenus comprise entre :	15 018 € à 43 563 €	3 755 € à 10 891 €	1 252 € à 3 630€	289 € à 838€	48 € à 140 €
20 % pour la fraction des revenus supérieure à :	au-delà de 43 563 €	au-delà de 10 891 €	au-delà de 3 630 €	au-delà de 838 €	au-delà de 140 €

¹ Article 182 A du code général des impôts ;; https://www.impots.gouv.fr/portail/files/formulaires/2494-sd/2021/2494-sd_3429.pdf Formulaire CERFA n° 2494-SD